Entete1 Entete2 Entete3 Entete4

AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2 022

PERIODE DU 01-01-2021 AU 24-08-2022

ASSURE : PHCIE MODERNE DE SEGUELA N°CLIENT : 00000952

INTERLOCUTEUR : DR TIE DJE N°TELEPHONE : 0708468685

и°	POLICE N°	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2 022	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	9104018W	INDIVIDUEL ACCIDENT		152,800		01/01/2022 AU 31/12/2022
2	9300635L	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	640,290		01/01/2022 AU 31/12/2022
		TOTAL ASSURANCES (1)		793,090		

ETAT DES REGLEMENTS

n°	n°CHEQUE	BANQUES	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER		
1									
TOTAL REGLEMENT (2)									
SOLDE ANNUEL (1)-(2)									

NOTES IMPORTANTES

POUR LA MUTUELLE

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011, vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de l'exercice 2020. Veuillez contacter nos chargés de clientèle
MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 / 22 41 77 25
Madame COULIBALY 08 01 79 44 ou M1le GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte en nos livres laisse apparaître un solde
Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces arriérés.
3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte d'Ivoire,
Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.